

Football/Fégafoot

L'élection du Comité exécutif renvoyée au 21 avril

S.A.M.

Libreville/Gabon

La Fédération gabonaise de football (Fégafoot) a annoncé hier, au travers de sa Commission électorale, le nouveau calendrier de l'élection du comité exécutif de la fédération.

Selon ce programme, les nouvelles consultations ont désormais lieu le samedi 21 avril à Lambaréné. Le début de la campagne est prévu le mardi 3 avril.

Cette modification du calendrier n'est que la conséquence des recours introduits auprès de la fédération gabonaise, puis de la Fifa par Blanchard Paterné Andoume, un des candidats à la pré-

sidence de la Fégafoot. Ce dernier avait reproché au Comité exécutif d'avoir organisé un congrès extraordinaire, puis mis en place une commission électorale, entre autres, en flagrante violation des textes fédéraux et du Code électoral de la fédération.

Pour introduire son recours, il s'était appuyé sur les Articles 28 des statuts de la Fégafoot et sur les Articles 5-2 et 5-5 du code susmentionné. Une démarche qui avait poussé la Fifa, ayant également relevé plusieurs irrégularités, à "exiger" le report de ce scrutin. Ce qui est désormais chose faite.



Le bureau de la Commission électorale de la Fégafoot lors d'une précédente déclaration.

Libre propos

Le football, une discipline à refondre

Par Herbin MIHINDOU *

A la veille de cet énième congrès de la Fégafoot destiné au renouvellement de son bureau exécutif, mon vécu sportif, doublé d'une conscience citoyenne m'amène à venir porter à l'attention, non seulement des amoureux du football gabonais, mais surtout des acteurs du moment (électeurs et candidats), ces quelques remarques susceptibles d'enrichir leurs débats sur les problèmes de fond qui minent le football gabonais.

Ces remarques concernent des faits, des situations qui conduisent une opinion nationale désabusée au constat de la déliquescence du niveau de notre football.

En effet, qu'il s'agisse de l'organisation de la Fégafoot ainsi que des actions qu'elle mène sur le terrain ou du championnat dit professionnel et son lot d'incohérences, le public sportif, convaincu du déclin continu du niveau du football national, s'interroge sur ce qu'il y a lieu de faire pour inverser cette tendance.

I. De la Fégafoot

La Fédération gabonaise de football est la structure faîtière du football national. Elle est l'organe central qui oriente, organise et impulse la pra-

tique du football sur l'ensemble du territoire national; une pratique d'un football de masse qui devrait alimenter un football d'élite, base de nos équipes nationales. Mais ceci n'est guère palpable sur le terrain par la faute d'une absence de vision véritable pour notre sport roi.

C'est le lieu ici, par exemple, de déplorer l'atonie et l'aphonie de la Fégafoot au moment de la mise en place de ce championnat dit professionnel concernant les conditions exigées aux clubs par la Linafp. Leur caractère superficiel a surpris plus d'un et nous a rendu très sceptiques quant à la réussite de ce projet.

Je pense notamment au volet formation qui me semble n'avoir pas reçu toute l'attention qu'il méritait dès lors que, comme dans tout secteur d'activité, la formation est à la base de toute professionnalisation.

Ce faisant d'ailleurs, la Linafp s'est trouvée en déshonneur de fonction car, en la matière, la règle est que la Fégafoot édicte la norme et c'est à la Linafp et aux clubs de l'appliquer.

La CAF et la FIFA ont, depuis des années, fort heureusement, mis en place des compétitions des femmes et des jeunes afin de pousser les fédérations nationales à moderniser leurs systèmes de formation. Le Gabon, très

en retard dans ce domaine, aurait pu saisir l'occasion pour se mettre à jour et apporter une réponse concrète aux préoccupations du président de la République.

II. Du championnat national

Lorsque le président de la République, en effet, avait suggéré de professionnaliser le football gabonais, je crois qu'il pensait que c'était le moyen de relever son niveau afin que les équipes gabonaises deviennent très fortes, très compétitives en Afrique et dans le reste du monde. N'ayant jamais pris de décret à cette fin, je crois sincèrement qu'il s'était fié à l'ensemble du monde du football gabonais qui aurait dû s'approprier cette suggestion et se poser les vraies et bonnes questions dont les réponses auraient pu, à tout le moins, constituer un début de solution aux préoccupations du Chef de l'Etat. Mais les milliards de francs injectés dans ce projet de professionnalisation ont fait oublier ces préoccupations. On s'est précipité, on a mis ces milliards entre les mains des joueurs qui ont vite fait de les dilapider en une saison... sans devoir rendre des comptes. Résultats : point de football professionnel, mais des interruptions incessantes des compétitions nationales.

Nous savons que le professionnalisme ne se décrète pas. Il exige le respect des règles et des normes drastiques de qualification, de compétence, d'organisation, de capacité financière, etc. Un club de football qui aspire au statut professionnel est tenu d'apporter la preuve de ces exigences à travers deux dossiers principaux : le projet sportif et le projet financier.

Il s'agit principalement d'une administration structurée (organisation) ; d'infrastructures appropriées (siège, terrain d'entraînement, stade de compétition, etc.) ; d'un centre de formation avec un encadrement de niveau requis; d'une liste de joueurs pro (détenteurs d'une licence pro) et d'un encadrement technique de niveau supérieur; de sources de financement pérennes et sûres (mécènes, sponsors, abonnements, billetterie, subvention et autres) qui permettent de prendre en charge toutes les dépenses du club (salaires, primes, équipements, déplacement et autres dépenses de fonctionnement); en fait, un budget annuel équilibré chaque saison. En amont, la fédération se dote d'organes de contrôle et de régularisation.

En considération de ce qui précède, les vraies et bonnes questions susvisées sont simples : le

football professionnel est-il réalisable au Gabon ? En d'autres termes, combien de clubs de football gabonais sont en mesure de satisfaire aux critères du statut professionnel ? Aucun, serait-on tenté de répondre sans hésiter. Même si des voix, ici et là, peuvent s'élever. L'on constate toutefois que le championnat de la R.D.C auquel participe le T.P Mazembe, seul club professionnel en Afrique subsaharienne, n'est pas qualifié de professionnel. Dans le football, le mécénat d'Etat n'existe nulle part au monde; alors cette propension des clubs de football amateur gabonais à exiger de l'Etat toujours plus d'argent pour jouer au football mériterait que l'on remette les cartes sur la table. Pour plus de conformité à la légalité budgétaire et plus d'efficacité de la dépense publique. Comment continuer à payer à des footballeurs, de nationalités diverses, des salaires issus du budget de l'Etat sans qu'aucune fiscalité ne leur soit appliquée ? Il est urgent de repenser l'organisation de la pratique du football au Gabon.

En effet, puisque la grande majorité des amoureux du football gabonais partage largement les préoccupations du président de la République, il est alors temps d'ouvrir le grand chantier

de la formation professionnelle dans le domaine du football. C'est, à mon humble avis, la voie la plus sûre pour rehausser le niveau du football gabonais. Faire du Gabon un pays exportateur de jeunes footballeurs, c'est l'assurance de la compétitivité de nos équipes nationales et même de nos clubs locaux dès lors que ceux-ci devraient désormais, par voie de conséquence, employer des joueurs très bien formés. Le niveau des équipes du Sénégal, du Mali, de la Côte-d'Ivoire, du Cameroun ou du Nigeria, pays au sud du Sahara ayant déjà opté pour cette formation, nous prouve à suffisance de la justesse d'un tel projet.

Nous sommes conscients que c'est un projet qui n'est pas aisé à mettre en œuvre. C'est difficile convenons-en, mais lorsque j'observe l'implication, l'engagement des plus hautes autorités de l'Etat dans les grands événements sportifs qu'abrite notre pays depuis près d'une décennie, je ne saurais douter un seul instant de tout l'appui qu'elles apporteraient à des investisseurs éventuels ou dans la réalisation de partenariats public-privé.

* Ancien international A